

CONSEIL DE DIRECTION**PROCES-VERBAL****De la séance du 25 octobre 2004****Présents**

Erhard FRIEDBERG, Jean-Jacques GABAS, Emmanuel GOLDSTEIN, Patrice-Michel LANGLUME, Bruno MAQUART, Isabelle MARIANI, François-Xavier PRIOLLAUD, François RACHLINE.

Virginie BATTU, Jean-Baptiste PREVOST, Elise DUFOURNIER, Edouard BALDINI, Jean-Baptiste DABEZIES, Sonia MARCOUX.

Jean-Marie ALLIAUME, Pascale LECLERCQ, Samia KHELIFI.

Jean-Emmanuel COMBES, Marie-Louise ANTONI, Jean-Paul FITOUSSI, Michel PEBEREAU, René REMOND, Jean-François SIRINELLI.

Absents ou excusés

Antoine DETOURNE (procuration Elise DUFOURNIER), Bogumil BARANOWSKI (procuration Edouard BALDINI).

Marie-Pierre de la GONTRIE, Jacky RICHARD (procuration Michel PEBEREAU), Jean-François TROGRIC (procuration Jean-Paul FITOUSSI).

Assistaient à la réunion

M. Richard DESCOINGS	directeur,
M. Laurent BIGORGNE	directeur des études et de la scolarité,
Mme Isabelle de VIENNE	chargée de mission à la direction des études et de la scolarité,
M. Xavier BRUNSCHVICG	directeur de la communication,
Mme Nelly ANTOINE	représentante du recteur,
M. Aurélien KREJBICH	responsable juridique,
M. Antoine CRISTAU	chargé de mission à la direction des études et de la scolarité,
Mme Ruth GROSRICHARD	directrice adjointe des affaires internationales et des échanges.

I.	Diplômation et évolution de la préparation aux concours administratifs.	p. 2
II.	Information sur l'Ecole de journalisme.	p. 4
III.	Bilan de la rentrée 2004-2005.	p. 9
IV.	Accords internationaux.	p. 13
V.	Adoption du procès-verbal provisoire de la séance du 21 juin 2004.	p. 15
VI.	Echange d'informations sur des questions diverses.	p. 15

CONSEIL DE DIRECTION

PROCES-VERBAL

DE LA SEANCE DU 25 OCTOBRE 2004

La séance est ouverte à 8 h 30 sous la présidence de Michel Pébereau. Il indique que le Conseil de direction a connu quelques modifications dans sa composition, essentiellement en raison des séjours d'études en 3^{ème} année. Il rappelle que Marc Lucas avait annoncé sa démission au printemps dernier par une lettre assez insultante. Il sera remplacé par Madame Marcoux. Julien Bourrouilhou sera remplacé par Borumil Baranowski, Stanislav Kubacek par Edouard Baldini et Caroline Ricci par Virginie Battu. Michel Pébereau souhaite la bienvenue aux nouveaux membres du Conseil. Par ailleurs, Jean-Emmanuel Combes remplace Jacques Andreani en tant que président de l'association des anciens élèves. Michel Pébereau lui souhaite un bon retour au Conseil de Direction, où il a siégé à un autre titre pendant longtemps.

I. Diplômation et évolution de la préparation aux concours administratifs.

a) Exposé

Laurent BIGORGNE rappelle que la question de l'évolution de la préparation aux concours administratifs avait déjà été évoquée au printemps. La direction a beaucoup travaillé sur la question avec le groupe de travail sur le suivi de la scolarité et les enseignants de l'année complémentaire de préparation aux concours administratifs, en s'orientant dans deux directions. La première consiste à reconnaître l'effort consenti par les élèves tout au long de leur année de préparation aux concours administratifs. Cette reconnaissance est importante parce qu'ils ne réussissent pas tous le ou les concours qu'ils préparent. On souhaite également inciter un certain nombre d'élèves qui ne s'inscrivent pas en année de préparation aux concours administratifs, mais en suivent ponctuellement des enseignements, à s'inscrire plus régulièrement que par le passé. La deuxième direction consiste à permettre aux étudiants d'avoir un surcroît d'entraînements écrits et oraux. Le groupe de travail sur le suivi des scolarités est en train de revoir la structuration de la préparation aux concours administratifs, afin qu'elle permette de mieux individualiser la préparation selon les besoins de chaque élève, de mieux prendre en compte la nature et les pratiques inhérentes à chaque concours, et de renforcer les liens avec le master Affaires publiques. Un de ces liens consiste à assurer tous les enseignements fondamentaux au sein du master Affaires publiques et à décliner leur actualisation au sein de l'année de préparation, ainsi que les exercices écrits et oraux typiques de chaque concours. On tente en outre d'organiser un filage, même si les étudiants qui tentent et parfois réussissent un concours à l'issue du master sont de plus en plus nombreux. Ce filage du master à la préparation aux concours administratifs permet que des élèves de n'importe quelle mention du master de Sciences Po puissent suivre les enseignements de la préparation aux concours grâce à des modules d'actualisation et des modules empruntés au master Affaires publiques de Sciences Po.

Afin de reconnaître le travail des élèves ayant suivi une ou deux années de préparation aux concours, il est proposé de mettre en place une certification. Après un long travail avec les représentants étudiants et les enseignants de la préparation aux concours administratifs, on a arrêté le principe d'une délivrance qui se ferait sur la base de la participation à au moins huit épreuves pendant l'année, dans le cadre des galops ou des concours blancs. On n'a pas souhaité fixer une note minimale à ces épreuves pour obtenir le certificat de préparation aux concours administratifs, pour plusieurs raisons. La première est que l'on ne tient pas à ce qu'un seuil plancher de notes aboutisse à ce qu'un certain nombre d'enseignants surnotent les élèves pour leur permettre d'obtenir le certificat. L'énorme avantage de la préparation aux concours administratifs de Sciences Po est qu'elle dit à l'élève, lorsqu'il compose, ce que serait sa note le jour du concours. Si les copies sont parfois surnotées, les élèves ne sauront pas vraiment ce que vaut leur travail. En outre, on n'a pas souhaité que la volonté d'obtenir une certaine note vienne brider les élèves. L'année de préparation aux concours

administratifs est une année très libre où les élèves construisent leur préparation en fonction de leurs besoins. Elle leur donne également l'occasion de tenter, lors de galops ou de concours blancs, des choses qu'ils n'ont jamais essayées dans le cadre d'exercice plus normés. Il ne faut pas décourager les élèves d'innover et de prendre des risques dans des copies d'entraînement. Le certificat de préparation aux concours administratifs sera donc remis sur la base de l'assiduité à un certain nombre d'épreuves. En fin d'année, un jury se prononcera sur sa délivrance. Les représentants enseignants et étudiants ont estimé que l'examen des dossiers par le jury permettra d'éviter que des passagers clandestins obtiennent ce certificat en ayant rendu des copies peu sérieuses. Ce certificat correspond à une attente des étudiants qui s'investissent dans une ou plusieurs années de préparation aux concours administratifs. Les réunions qui se sont tenues depuis le printemps dernier montrent également que les enseignants sont attachés à cette forme de reconnaissance.

b) Questions et observations

Edouard BALDINI annonce qu'InterZaide se félicite de la mise en place de ce certificat, principalement parce qu'il résulte d'une demande des étudiants. InterZaide s'est toujours opposé à ce que les conditions d'obtention de ce certificat reposent sur les notes obtenues. Il est donc satisfait que le principal critère soit l'assiduité. Cependant, il fait remarquer qu'il ne s'agira pas d'un certificat « blanc » automatiquement accordé à tous les étudiants. En effet, le travail en Prep'ENA est lourd. Il est difficile aux étudiants d'assister à tous les cours et à tous les galops d'essai. L'obtention du certificat reposera donc sur un effort réel.

Jean-Baptiste DABEZIES indique que l'UNI note que la direction tire les conclusions de la réforme du master au niveau de l'année complémentaire de préparation aux concours. La diplomation ne s'imposait pas obligatoirement au départ, mais les discussions qui ont eu lieu sur cette question semblent avoir justifié ce choix. En fait, cette justification découle directement de l'évolution de la scolarité de l'année complémentaire, dont les conditions sont toujours en discussion. Il demande si l'entrée en vigueur de la nouvelle scolarité sera liée à celle du certificat ou si celui-ci sera mis en place avant la réforme de la scolarité de l'année complémentaire.

Laurent BIGORGNE répond que le certificat devrait entrer en vigueur dès cette année. Il rappelle que ce certificat est l'aboutissement de six mois de travail en commun. Il est prévu que les membres du groupe de travail sur l'évolution des scolarités, ainsi que tous les élus du Conseil de Direction et de la Commission paritaire qui le souhaiteraient, participent à un groupe qui accompagnera Antoine Cristau, les enseignants et les étudiants référents dans la réflexion sur l'adaptation progressive de la préparation aux concours administratifs. Cette adaptation a des enjeux pédagogiques forts, dont il espère qu'ils seront éclairés à la lumière d'un certain nombre de bons résultats obtenus cette année aux concours administratifs, dont les résultats viennent de paraître.

Richard DESCOINGS ajoute que les résultats des étudiants de Sciences Po aux différents concours administratifs ont connu une amélioration sensible cette année. Les chiffres portent toujours sur un nombre de places limités et il faut donc prendre les variations en pourcentages avec beaucoup de précautions. On a néanmoins les résultats d'admissibilité pour l'Ecole de la Santé publique, à Rennes. L'année dernière, les diplômés de Sciences Po représentaient 18% des admissibles. Cette année, ils représentent près de 32% des admissibles. Plus intéressants encore sont les résultats du concours d'entrée à l'ENM. Les diplômés de Sciences Po représentaient 4,7% des admissibles en 2003, contre presque 8% cette année, soit 24 admissibles. Les années précédentes, le taux d'admission par rapport au taux d'admissibles était excellent. Le Conseil sera informé des résultats définitifs. Pour le CNES, les résultats définitifs sont connus : 35% des 40 places offertes ont été pourvues par des candidats venant de Sciences Po contre 20% l'année dernière. Ces résultats sont encourageants.

Michel PEBEREAU lit le projet de résolution :

« 1. A compter de la rentrée universitaire 2004-2005, la formation suivie par les étudiants inscrits au titre de l'année complémentaire de préparation aux concours administratifs donne lieu à la délivrance d'un Certificat de préparation aux concours administratifs (CPCA), diplôme d'établissement propre à l'IEP de Paris, dans les conditions déterminées ci-dessous.

2. Les conditions de délivrance de ce diplôme sont les suivantes :

- les étudiants doivent avoir effectué huit épreuves au minimum au cours de l'année dans le cadre des galops ou des épreuves de concours blanc.
- Les étudiants ne doivent avoir été déclarés défaillants à aucune de ces épreuves ni avoir obtenu une note égale à zéro sur vingt.

3. Le CPCA est délivré par un jury à l'issue d'un ou de plusieurs cycles de préparation. »

c) *Vote :*

Le projet de résolution est adopté à l'unanimité.

Michel PEBEREAU remercie Laurent Bigorgne et l'ensemble de la direction pour le travail effectué. Ce sujet qui a été évoqué il y a peu de temps au Conseil de Direction et a été traité à la satisfaction générale dans des délais particulièrement courts.

Richard DESCOINGS remercie également Antoine Cristau, ainsi que l'ensemble des maîtres de conférence de l'année complémentaire de préparation aux concours administratifs.

II. Information sur l'école de journalisme.

a) *Exposé*

Richard DESCOINGS indique que cette école a ouvert ses portes le 5 septembre dernier. Elle a trois éléments caractéristiques. Le premier est que la dureté de la sélection est en phase avec les difficultés de l'accès à ce marché de l'emploi sinistré. C'est particulièrement vrai de la presse écrite quotidienne, c'est un peu moins vrai de la presse écrite hebdomadaire et c'est très variable selon les chaînes de télévision, les radios, et surtout selon les spécialités des futurs journalistes. Les grandes questions de société et les grandes questions de politique n'offrent pas de débouchés considérables. En revanche, le journalisme sportif et le journalisme d'organes professionnels peuvent trouver plus facilement des débouchés. Pour donner une idée de la sélection à l'entrée de l'école de journalisme, pour les candidats qui ne venaient pas du 1^{er} cycle de Sciences Po, il y avait 310 candidats pour 20 places. Le taux de sélection est donc extrêmement sévère. Ce taux de sélection à l'entrée est maintenu depuis le début des enseignements et des travaux encadrés par un rythme de travail qui n'a rien à voir avec le rythme de travail moyen que l'on connaît à Sciences Po. L'immeuble qui accueille l'école de journalisme est ouvert de 5 heures du matin à 23 heures. Tous les matins à 5 heures, un groupe d'élèves fait une revue de presse française et internationale, quel que soit le support technologique. A 8 heures, tous les élèves sont là pour discuter de cette revue de presse et on constate une occupation des locaux très tard le soir. Deux des étudiants admis ont abandonné, en disant que ce n'était pas exactement ce qu'ils venaient chercher dans cette école. Les étudiants sont mis exactement dans les conditions d'une rédaction.

Le deuxième trait distinctif est le caractère international de la composition du corps étudiant dès la première année. C'était un des objectifs que Richard Descoings avait présenté au Conseil. L'école accueille donc 40 élèves qui suivront la totalité des 4 semestres du master, ainsi que 18 élèves qui sont des diplômés de Sciences Po de juin 2004, qui ne voulaient pas rater la création d'une école de journalisme, et qui ont été sélectionnés et autorisés à entrer directement en 2^{ème} année d'école de journalisme. Sur ces 58 élèves, il y a 20 élèves étrangers, avec une très grande diversité de nationalités : une étudiante allemande, une belge, une néerlandaise, une américaine, une canadienne, un chinois, une colombienne, une indienne, une russe, une tchétchène, une italienne, une espagnole, une britannique, une tunisienne, une camerounaise, une brésilienne et une ?. Les femmes sont plus nombreuses que les hommes dans cette école de journalisme, puisqu'il y a au total 42 filles pour 16 garçons sur l'ensemble des deux promotions. Il est important qu'il y ait dès le début plus de 30% d'élèves étrangers, ce qui veut dire que pour tout sujet d'actualité, quel qu'il soit, on fait exploser les visions purement nationales. En soi, c'est une réussite pédagogique considérable que de faire analyser

le même élément d'actualité par des personnes qui ont des cultures, des visions du monde et des hiérarchies de valeurs très différentes les unes des autres.

La troisième caractéristique de cette école de journalisme, sur laquelle le Conseil était d'accord, était l'importance d'assurer la plus grande diversité sociale des élèves. Le système actuel est un peu compliqué et les droits de scolarité sont élevés dans les écoles privées de journalisme. En outre, jusqu'à cette année, après 5 années conduisant au master de Sciences Po, il fallait faire 2 années supplémentaires si on voulait une formation en journalisme. Le simple fait d'intégrer cette école sur les 4^{ème} et 5^{ème} années permet aux étudiants de faire des économies. En outre, l'ensemble de la profession est d'accord sur le fait que plus vite on arrive sur le marché du travail, mieux c'est. Un candidat qui arrive avec 7 ou 8 ans d'études a plutôt un handicap pour se faire recruter comme stagiaire ou pigiste, et *a fortiori* en contrat de travail dans des organes de presse. Pour conforter encore cette capacité d'ouverture, la direction de Sciences Po a négocié avec France Télévisions un accord qui conduit France Télévisions à allouer à trois étudiants chaque année une bourse de vie d'un montant important, 1500 euros par mois. France Télévisions leur assure en outre un stage long dans une des rédactions du groupe, des stages courts de découverte de la vie professionnelle tout au long de leur formation et leur propose un CDD de 6 mois à l'issue de leur formation. Deuxième élément important : Sciences Po a négocié avec le Centre de formation des apprentis en entreprise (CFA) des universités de Paris un accord qui permet à Sciences Po de proposer dès cette année une vingtaine de contrats d'apprentissage aux élèves de l'école de journalisme. Il s'agit de simples propositions, et ces contrats ne sauraient être imposés ni aux élèves, ni aux entreprises. Mais le CFA de Paris accepte de financer 20 contrats d'apprentissage. C'est très important, puisque les élèves qui deviendraient apprentis, à supposer que les entreprises veulent les recruter comme tels, disposeraient d'un salaire, d'un contrat de travail et, s'ils réussissaient bien, en deux ans de contrat d'apprentissage, auraient le pied à l'étrier pour trouver un emploi à l'issue de leur formation. Avec l'IPJ, qui est une des deux autres écoles de journalisme de Paris, Sciences Po est la première école de journalisme à disposer de contrats d'apprentissage.

b) Questions et observations

Emmanuel GOLDSTEIN demande quel mode de fonctionnement a été retenu pour l'apprentissage. Les étudiants seront-ils complètement dans l'entreprise à certains moments et complètement en formation à d'autres, ou seront-ils dans les deux simultanément ?

Richard DESCOINGS répond qu'il y existe deux solutions : soit une alternance dans la semaine, avec une répartition deux jours/trois jours entre l'entreprise et l'école, soit une alternance sur des périodes plus longues de six à sept semaines. C'est la deuxième solution qui a été retenue pour l'école de journalisme. La première n'est favorable ni aux entreprises, ni aux écoles : une formation hachée, tout comme une activité professionnelle hachée, n'est pas une bonne solution, surtout dans ce domaine. S'il y a une urgence dans l'entreprise tel jour de la semaine, il est dommage que l'élève ne soit pas disponible parce qu'il doit être en cours. De même, pour le suivi pédagogique, il est plus simple de se faire une opinion d'un élève s'il a suivi six ou sept semaines de formation d'affilée.

Sonia MARCOUX demande si on connaît les critères d'attribution des bourses de vie accordées par France Télévisions. Sont-ils sociaux ou académiques ? Elle veut savoir si ces critères seront négociés avec Sciences Po.

Richard DESCOINGS répond que l'on fera d'abord un appel à candidatures au sein des élèves. Un jury composé d'enseignants de Sciences Po fera plusieurs propositions pour chaque bourse à France Télévisions, qui constituera un jury final composé de journalistes. Les principaux critères d'attribution de ces bourses seront des critères sociaux, l'objectif de France Télévisions étant de diversifier le recrutement des journalistes de ses différentes rédactions.

Edouard BALDINI rappelle que lorsque le projet d'école de journalisme avait été présenté, Richard Descoings avait insisté sur l'importance de l'adéquation entre le nombre de places offertes dans l'école de journalisme et les débouchés sur le marché du travail. Il demande s'il ne faudrait pas, pour les mêmes raisons, imposer une sélection à l'entrée de certaines majeures. Cela permettrait à la fois de désengorger les majeures dans lesquelles les élèves sont trop nombreux par rapport aux débouchés

professionnels et de mettre en valeur les majeures ayant des débouchés, dont certaines sont un peu ignorées par les élèves.

Richard DESCOINGS répond que cela devrait faire l'objet d'un examen attentif par le groupe de travail qui suit les réformes de la scolarité tout au long de l'année. Le sentiment personnel du directeur est qu'on ne doit pas mentir aux élèves sous prétexte que c'est plus facile et sous prétexte de liberté. Or on ment collectivement aux élèves. Il y a jusqu'à 300 ou 400 élèves dans des filières passionnantes comme l'aide au développement ou les organismes internationaux. C'est formidable et Richard Descoings comprend l'aspiration des élèves. Mais Sciences Po a un devoir d'information. Il faut dire à quel niveau sont recrutés les candidats. Souvent, notamment pour les organisations internationales, le bon niveau est le doctorat et non le master. On a également un devoir d'information sur les métiers qui sont proposés de façon effective. Beaucoup d'élèves souhaitent travailler dans des ONG d'aide au développement ou d'aide humanitaire. Ils semblent parfois ignorer que la formation reçue à Sciences Po n'est pas une formation attendue pour l'immense majorité des recrutements de ces ONG, qui ont besoin d'ingénieurs, de médecins, de logisticiens. Bien sûr, on peut trouver des emplois d'encadrement général. Mais les grandes ONG ne cherchent pas d'abord des personnes ayant une formation générale. Elles cherchent en priorité des personnes qui sont directement utiles aux populations concernées. Il s'agit par exemple de savoir comment creuser un puits, comment assurer la sécurité sanitaire de ce puits, de savoir organiser l'intervention après un séisme. Il ne faut pas que les élèves qui suivent les filières aide au développement ou organismes internationaux se trompent sur le nombre et sur la nature des débouchés. Richard Descoings a pris l'exemple de ces filières parce que c'est l'exemple le plus frappant d'une distorsion très forte entre la formation suivie et le nombre de débouchés professionnels. Il n'en déduit pas de façon mécanique qu'il faille adopter telle ou telle position. Mais on n'a pas le droit de mentir aux élèves. Si on le fait, les futurs diplômés auront légitimement le droit de reprocher à Sciences Po de n'avoir pas dit la vérité pendant leur formation.

Elise DUFURNIER demande si on a des chiffres sur la part d'élèves de Sciences Po qui ont intégré cette école de journalisme. Par ailleurs, sur les 350 étudiants qui se sont présentés, combien ont finalement intégré le master de management des médias et de la culture ? Plus généralement elle demande si on a une idée de la répartition des élèves dans les différents masters.

Jean-Baptiste PREVOST rappelle que l'UNEF est opposée à la sélection à l'entrée dans certains masters. L'UNEF était contre la mise en place d'une école spécifique de journalisme, qui a effectivement créé un parcours de formation à deux vitesses : d'un côté une école de journalisme très sélective, offrant d'excellentes conditions pédagogiques, de l'autre le master de management des médias et de la culture, qui sert de second choix aux étudiants qui n'ont pas été admis dans l'école de journalisme. Le fait de poursuivre dans cette voie présente un danger de balkanisation des études, avec des filières d'excellence très sélectives et d'autres filières moins sélectives ne disposant pas des mêmes moyens. L'argument des débouchés professionnels pour justifier la sélection paraît un peu paradoxal. Certains masters de Sciences Po sont sélectifs et d'autres le sont moins, sans que cela ait un rapport avec la taille du marché du travail. Par exemple, le master de management de la culture et des médias n'est pas sélectif, alors que le marché du travail correspondant est très étroit. En revanche, il y a une sélection à l'entrée du master de recherche, alors qu'un étudiant ayant un master en sociologie trouvera de nombreux débouchés. Il en est de même pour le master d'urbanisme. Par ailleurs, la mise en place de sélections à l'entrée de certains masters risque de pousser certains étudiants à s'autocensurer, parce qu'ils estimeraient ne pas avoir de chances de poursuivre des études dans la filière de leur choix. Enfin, la question de la sélection renvoie à celle, plus générale, de la place de Sciences Po dans l'enseignement supérieur. Il est évident que la question de la sélection se pose, à partir du moment où les formations de Sciences Po ne sont pas intégrées dans un schéma de formation plus générale. Sciences Po ne doit pas se voir comme un établissement en dehors du système d'enseignement supérieur français et on ne peut pas penser les études de Sciences Po sans penser la place de Sciences Po dans l'enseignement supérieur français.

Jean-Jacques GABAS souhaite revenir sur ce qu'a dit Richard Descoings concernant l'engouement des étudiants pour certains masters dont les débouchés sont limités. En premier lieu, il est clair que Sciences Po n'échappe pas à un engouement généralisé en France pour les métiers du développement. Dans le DESS de la Sorbonne, il y avait 1200 candidats pour 40 places, dont une large majorité d'étudiants tous diplômés de Sciences Po et d'IEP de province, avec d'excellents cursus. C'est

excessif. Le fait d'avoir 300 étudiants dans le master métiers du développement n'a pas de sens. Sciences Po n'a pas à fournir autant de diplômés dans ce domaine. Il faudrait donner davantage d'informations aux étudiants sur ce que cela signifie de travailler sur la question du développement. Il pense qu'il y a une espèce de mythe, une vision trop générale de ces métiers. La plupart des enseignants de ce master seraient d'accord pour donner des explications précises lors de séances beaucoup plus longues que la séance de rentrée. Il faudrait peut-être constituer des jurys, non de sélection mais plutôt d'information, afin de bien expliquer aux étudiants ce qu'est le secteur dans lequel ils veulent travailler et jauger leur degré de motivation. Par ailleurs, il lui semble que Sciences Po a quand même une place importante à jouer dans les métiers généraux du développement. Il se rend compte qu'il y a une demande très forte, au ministère des Affaires étrangères et dans les organisations internationales, du profil donné à Sciences Po en matière d'analyse des politiques. Sur le terrain, que ce soit à Madagascar, au Vietnam ou en Chine, il a vu que les étudiants de Sciences Po sont très appréciés pour leur analyse des situations. C'est une valeur ajoutée que l'on retrouve uniquement à Sciences Po en France, et que l'on retrouve aussi dans de grandes universités en Angleterre, aux Pays-Bas, en Belgique et en Suisse. Il pense qu'il y a là un créneau à conserver. Mais il est nécessaire de réduire le nombre d'étudiants.

Erhard FRIEDBERG se présente et indique qu'il remplace Serge Berstein, qui a pris sa retraite. Il demande à Jean-Baptiste Prévost d'où il tire l'affirmation qu'il y a beaucoup de débouchés dans la recherche en sociologie.

Jean-Baptiste DABEZIES souligne que l'UNI est généralement sensible à la question de la sélection. Il demande si la direction mène une réflexion pour permettre en deux temps l'accès à l'école de journalisme pour les étudiants qui ne sont pas déjà à Sciences Po : ils passeraient d'abord l'examen d'entrée en 4^{ème} année, puis la même procédure de sélection à l'entrée de l'école de journalisme que les étudiants venant de 1^{er} cycle. En ce qui concerne l'idée plus générale de sélection dans les masters, il pense qu'il faut surtout insister sur l'orientation. Proposer dès maintenant une sélection à l'entrée serait aller trop vite et serait trop simple. Il faut améliorer l'orientation et l'accompagnement des étudiants dans le choix des majeures. Il croit savoir que Sciences Po y travaille.

Patrice-Michel LANGLUME est d'accord avec Jean-Baptiste Dabezies. Le groupe de travail pourrait consacrer une partie de son temps à cette question fondamentale. Par ailleurs, il rappelle au Conseil de Direction que la procédure d'admission à l'école de journalisme qui a été votée l'année dernière est provisoire. Il faudra donc la réexaminer. Il propose de mettre cette question à l'ordre du jour d'un prochain Conseil pour que les choses ne soient pas trop précipitées pour les étudiants.

Jean-Emmanuel COMBES revient sur les propos du directeur concernant la nécessité d'une information accrue sur les débouchés des différents masters de Sciences Po. Il souscrit totalement à cette approche. C'est une proposition extrêmement importante, qui fera l'objet de l'attention de nombreux amis de Sciences Po dans le cadre de son évolution.

Isabelle MARIANI s'associe aux remarques de Jean-Emmanuel Combes et de Jean-Jacques Gabas, notamment en ce qui concerne le master Management des médias et des métiers de la culture.

Richard DESCOINGS répond qu'en ce qui concerne la répartition des élèves de l'école de journalisme entre ceux qui viennent des 1^{ers} cycles de Sciences Po et ceux qui viennent de l'extérieur, la question ne vaut que pour la promotion qui suivra les deux années de la formation, puisque pour ceux qui sont entrés directement en 2^{ème} année, le recrutement s'est fait uniquement à Sciences Po. En 1^{ère} année, 21 élèves viennent des 1^{ers} cycles de Sciences Po et 19 de l'extérieur. Le Conseil souhaitait une parité entre les deux groupes de recrutement et cela a été respecté. Comme l'a rappelé Patrice-Michel Langlumé, les conditions de sélection n'avaient été fixées que pour l'année 2004, puisque l'école avait été créée dans le cours de l'année 2004. Le groupe de travail sur le suivi des réformes de la scolarité sera saisi au plus vite de la question de l'intégration de la procédure de recrutement. Il répond à Jean-Baptiste Prévost qu'il ne peut pas souscrire à l'opposition qu'il établit entre une école de journalisme qui serait une voie noble et une voie poubelle qui serait celle du master Management des métiers de la culture et des médias. Il lui fait remarquer qu'il ferait sursauter toute la profession en confondant journalisme et management. Tous les syndicats professionnels refusent que l'on fasse l'amalgame entre le métier de journaliste et le métier de management des entreprises de médias. En revanche, il ferait la joie des patrons, qui voudraient que chaque journaliste soit aussi un manager et

comprenne l'équilibre entre la place des annonceurs, celle des abonnements et celles de l'achat. Tous les patrons voudraient que les journalistes souhaitent, dans le cours de leur carrière, prendre petit à petit des missions d'encadrement. Mais la profession des journalistes tient éminemment à ce qu'on ne confonde pas les métiers et les formations. Celles-ci sont contrôlées de façon paritaire par la profession. Sciences Po n'a pas la moindre chance d'obtenir l'aval de la profession si on transforme une formation de journaliste en y intégrant trop de formation au management. Par ailleurs, 73 élèves sont inscrits cette année dans ce master management des métiers de la culture et des médias, qui comprend trois spécialités : une spécialité équipement artistique et culturel, qui n'a rien à voir avec le journalisme, une spécialité presse et édition, qui a pour partie un élément lié au journalisme, et une spécialité métiers de l'audiovisuel et du cinéma. Il y a en moyenne moins d'élèves dans chacune de ces spécialités qu'il n'y a d'élèves dans la première promotion de journalisme. Il ne faut donc pas opposer une voie qui serait très sélective et une voie poubelle qui ne le serait pas.

Il répond à Elise Dufournier qu'il n'a pas pour le moment les chiffres sur la répartition des étudiants entre les différents masters. Laurent Bigorgne pourra répondre à cette question lorsqu'il présentera le bilan de la rentrée. Il se rallie à la question d'Erhard Friedberg. Il ne voit pas où sont ces débouchés nombreux en sociologie. En ce qui concerne la place de Sciences Po dans l'ensemble d'enseignement supérieur et de recherche, Jean-Jacques Gabas a parlé de la pratique de la Sorbonne. Il faudrait apparemment être moins sélectif que la Sorbonne. Il demande à Jean-Baptiste Prévost s'il pense que la vocation de Sciences Po est de laisser la Sorbonne être extrêmement sélective, avec 40 places pour 1200 candidats, et de s'insérer dans des filières moins sélectives. Sur la place de Sciences Po dans l'ensemble du système éducatif supérieur français, il tient à rassurer l'ensemble du Conseil de Direction à travers une nouvelle importante. Au dernier CNESER, grande commission qui réunit tous les acteurs de l'éducation nationale et qui prend des décisions fortes, le ministère a présenté un texte au terme duquel les diplômés de Sciences Po auraient accès au grade de master. Si les informations de Richard Descoings sont exactes, l'UNEF a voté contre. Richard Descoings n'a pas compris pourquoi et pense que l'UNEF devrait donner ses raisons aux étudiants. Ce qui est plus intéressant, c'est que le texte qui a été proposé par la direction de l'enseignement supérieur a été amendé à la demande du SNESUP et de l'UNEF. Ce texte prévoit, comme c'est déjà le cas aujourd'hui, que Sciences Po peut être habilité à délivrer des diplômes nationaux. L'amendement adopté à la demande du SNESUP et de l'UNEF interdit aux IEP en général et à l'IEP de Paris en particulier de délivrer un diplôme de niveau licence. Le directeur a lu des déclarations à l'Agence Education Formation, qui est l'AFP de l'Education nationale, où un représentant de l'UNEF, diplômé de Sciences Po et ancien élu au Conseil de Direction, a dit combien il était important d'empêcher des établissements comme Sciences Po de délivrer des diplômes à bac + 3. Il estime que cela met un point final aux préoccupations de sortie diplômante à bac+3. Mais il ne comprend plus très bien pourquoi, pendant des années, l'UNEF a demandé en Conseil de Direction la mise en place d'une sortie diplômante à bac+3, tout en agissant pour empêcher cela en CNESER. Pour ce qui est de la solide insertion de Sciences Po dans l'ensemble d'enseignement supérieur et de recherche français, il tient à rassurer Jean-Baptiste Prévost : le CNESER veille sur Sciences Po.

Jean-Baptiste PREVOST indique qu'il répondra lors des questions diverses.

Michel PEBEREAU constate qu'une idée forte est apparue lors de ce débat : Sciences Po a aujourd'hui un problème qui est celui d'une orientation réaliste des étudiants. C'est un sujet sur lequel il y a des points de vue différents, mais il pense que la nécessité d'améliorer l'information fait l'unanimité. Il se demande si, au-delà de l'information, on ne pourrait pas prévoir un petit groupe interne au Conseil qui puisse débattre avec la direction de ce sujet dans son ensemble, afin de préparer le cas échéant des orientations et des décisions pour le débat ultérieur lors du séminaire du Conseil de Direction. Il est très frappé par les chiffres évoqués par le directeur, qui lui paraissent très préoccupants. Il fait remarquer que la majeure métiers du développement n'est pas la seule concernée. Il peut y avoir le même genre de problèmes dans d'autres secteurs.

Richard DESCOINGS est d'accord.

III. Bilan de la rentrée 2004-2005.

a) Exposé

Laurent BIGORGNE précise que ce bilan est tout autant qualitatif que quantitatif, parce qu'il est une photographie de Sciences Po en ce début d'année. Lors de cette rentrée, un peu plus de 1850 étudiants ont été accueillis dans l'ensemble des 1^{ers} cycles. Parmi eux, 450 sont étudiants dans les campus en région et 1400 sont à Paris. Cela signifie que 25% des étudiants de 1^{er} cycle sont dans le cycle franco-allemand de Nancy, ibéro-américain de Poitiers et Est-européen de Dijon, ce qui est très important. En 2000, seulement 5% des étudiants avaient choisi d'aller dans le 1^{er} cycle de Nancy. Cette année, 468 élèves de Sciences Po sont en séjour de 3^{ème} année à l'étranger. Si on ajoute ce chiffre aux 450 étudiants qui sont dans les campus en région, on constate que 50% des élèves de 1^{er} cycle sont hors de Paris. Cette décentralisation et cette internationalisation de la formation changent considérablement le visage du 1^{er} cycle. L'internationalisation est renforcée par une présence importante d'étudiants étrangers à Sciences Po. Dans les campus en région, un élève sur deux est étranger. En 2^{ème} année, à Paris, il y a davantage d'élèves étrangers que d'élèves français. Cela renverse complètement l'esprit de ce qu'a pu être le 1^{er} cycle. En 2000, au sein du 1^{er} cycle de Paris, 23 cours magistraux étaient organisés et 244 enseignants de cours magistraux et de conférences de méthode étaient mobilisés. Cette rentrée, 51 cours magistraux sont organisés en 1^{er} cycle à Paris, dont plusieurs en langues étrangères, et 405 enseignants sont mobilisés. Ces enseignants ont en moyenne des groupes de 15 à 20 étudiants, ce qui fait du 1^{er} cycle de Sciences Po un élément très singulier du paysage français de l'enseignement supérieur, et même du paysage européen. Cette année, plus de 30 % des élèves de 1^{ère} année (290 sur le campus de Paris) ont été accueillis au sein d'un stage d'intégration. A l'origine, ce stage accueillait les étudiants entrés par les conventions d'éducation prioritaire. Mais il correspondait aussi aux attentes de tous les élèves de 1^{ère} année. Il a donc été ouvert à d'autres étudiants, par exemple les élèves admis au titre de la mention très-bien. Ce stage joue à plein son rôle intégrateur. Il a vocation à concerner demain 50 % des élèves entrant en 1^{ère} année. Il serait difficile d'y faire participer les élèves admis par l'examen d'entrée, les résultats n'étant connus qu'alors que le stage est presque terminé. Chaque campus en région organise son propre stage d'intégration, qui mêle aussi bien les élèves étrangers que français. Il ajoute que la DAIE organise à Paris un stage qui accueille dès le début du mois de septembre des étudiants internationaux (360 cette année) de niveau 1^{er} cycle et master pour leur permettre de se familiariser avec Paris et avec Sciences Po.

En ce qui concerne le niveau master, Sciences Po accueille cette année 2800 élèves : 1300 en 4^{ème} année et 1500 en 5^{ème} année. Il indique que la répartition des élèves entre les différentes mentions du master est connue, mais que les chiffres sont encore susceptibles de modifications, Sciences Po ayant souhaité rester flexible tout au long de ce 1^{er} semestre pour permettre à des élèves de changer de mention après quelques semaines. Sur les 1300 élèves de 4^{ème} année, 280 ont choisi la mention carrières internationales, qui comprend une spécialité métiers du développement, une spécialité commerce international et une spécialité conflits et sécurité. Il ajoute que lors des réunions d'information de juin et septembre, la direction avait beaucoup insisté sur l'orientation des étudiants, en associant à ces réunions des enseignants et des professionnels. Le nombre d'inscrits est au-dessus de ce qui était souhaité, mais il tient à attirer l'attention sur la forte présence d'étudiants étrangers dans cette mention. Cela donne à penser que nombre d'entre eux retourneront dans leur pays d'origine, soit pour y poursuivre une formation complémentaire, soit pour y trouver un travail. La forte internationalisation du recrutement dans cette mention permet d'être moins pessimistes, tout en restant conscients de l'urgence qu'il y a à informer et orienter les élèves. La mention affaires publiques accueille 216 élèves, ce qui est assez conforme à ce qu'a toujours été le niveau de la préparation à ce type de carrières à Sciences Po. Il y a une quinzaine d'élèves dans la mention carrières judiciaires et juridiques, 26 en droit économique, 130 en mention marketing et communication, plus de 80 élèves en finance et stratégie d'entreprise. La mention gestion de l'information dans l'entreprise n'a attiré qu'une dizaine d'élèves, ce qui est une déception, Sciences Po ayant une véritable originalité sur les systèmes d'information. Il y a une vingtaine d'élèves dans la mention gestion des ressources humaines, une cinquantaine d'élèves dans la mention métiers de l'Europe et 73 élèves dans la mention management de la culture et des médias. Les autres élèves se retrouvent dans le master de recherche, où ils sont près de 90 à avoir été admis en 1^{ère} année de master et dans différents programmes spécifiques avec des universités étrangères. Il faudra discuter de la

question de la répartition lors du séminaire du Conseil de Direction. Certaines mentions, à la fois par leur qualité et par les débouchés qu'elles procurent, méritent d'être mieux médiatisées auprès des élèves.

Laurent Bigorgne tient à insister sur la stabilité des taux de sélection, qui créaient une angoisse particulière ces dernières années, en raison de leur baisse continue. Cette année, malgré un afflux important sur un certain nombre de formations, Sciences Po a tenté de maintenir des taux de sélection qui aient un sens et qui ne soient pas désincitatifs pour ceux qui veulent entrer à Sciences Po. Au niveau de la 1^{ère} année, on a enregistré une poussée des candidatures de près de 10 %. A titre de comparaison, 1430 élèves étaient candidats à l'entrée en 1^{ère} année en 2000, contre 2300 en 2004. Cela en dit long sur l'attractivité de Sciences Po chez les élèves venant du secondaire. Le taux de sélection à l'examen d'entrée a été maintenu à 10 % environ. Le taux de sélection pour les élèves se présentant au titre de la mention très bien (500 candidats) a été maintenu aux environs de 20 %. Il souligne que le taux de sélection des étudiants admis dans le cadre des conventions d'éducation prioritaire est inférieur à 20 %, puisqu'il y avait cette année 240 admissibles pour 45 admis.

Pour l'entrée en 2^{ème} année, une épreuve orale a été introduite en 2004. On a noté une stabilité des candidatures et on a pu, grâce à l'oral, recevoir un plus grand nombre d'admissibles. Il est moins frustrant de pouvoir défendre ses chances à l'oral que de se voir signifier à l'issue de quatre épreuves écrites que l'on n'est pas admis à Sciences Po. Près de 400 candidats ont passé l'épreuve orale d'admission et le taux de sélection est remonté à 8 % cette année. Il rappelle qu'il était descendu à 4,9% l'année dernière. Toujours en 1^{er} cycle, on a noté une augmentation forte des candidatures à la procédure internationale. Certains pensaient que dans une période où l'établissement redéfinissait le contenu des masters et réformait le système des droits de scolarité à Sciences Po, le nombre d'étudiants étrangers venant à Sciences Po serait moins important. Or pour la procédure internationale, qui permet une entrée en 1^{ère} ou 2^{ème} année dans les campus en région pour des étudiants étrangers ayant fait leurs études hors de France, il y a eu 400 candidatures cette année. Il rappelle qu'en 2000, lorsque seul le 1^{er} cycle de Nancy existait, il y avait à peine eu une trentaine de dossiers. Cette année, sur les 400 candidatures, une trentaine d'étudiants ont été admis à Nancy et entre 20 et 25 à Dijon et Poitiers. Là aussi, le taux de sélection est exigeant et les candidatures sont d'un excellent niveau.

Pour l'entrée en master, alors qu'il y avait 1750 candidats à l'entrée en 4^{ème} année en 2000, ils étaient 2343 cette année. Le taux de sélection était de 26% en 2002. Il est cette année de 13%. Pour les étudiants étrangers, on constate un tassement des candidatures au niveau de l'entrée en 4^{ème} année (412 candidatures cette année pour l'entrée directe en master), mais une augmentation des élèves en échange, qui sont plus de 130 tout au long de l'année. Le double diplôme Sciences Po – LSE a connu un décollage spectaculaire, avec 150 candidatures pour 15 places. Il y a une pression très forte des élèves étrangers que l'on accueille en 1^{er} cycle dans le cadre du programme international et qui demandent, ayant fait une année d'études à Sciences Po, à pouvoir passer dans le master de Sciences Po. C'est la meilleure des récompenses pour Sciences Po et ses enseignants, puisque ces étudiants souhaitent rester à Sciences Po plutôt que de retourner dans leur université d'origine.

b) Questions et observations

Michel PEBEREAU le remercie. Il estime que ce bilan confirme la nécessité de la réflexion qui a été évoquée tout à l'heure.

Jean-Baptiste DABEZIES indique que l'UNI se réjouit bien sûr de l'attrait de Sciences Po pour un nombre croissant d'étudiants. Cela pose la question des taux de sélection. S'ils sont maintenus à leur niveau actuel pour continuer à donner une réelle chance aux candidats, cela conduira à une inflation des effectifs. Il faudrait mener une réflexion. Aujourd'hui, les étudiants qui arrivent à Paris, qu'ils soient issus des 1^{ers} cycles en région ou qu'ils rentrent directement en 4^{ème} année, ont l'impression qu'il n'y a plus beaucoup de place à Sciences Po, que ce soit en bibliothèque ou en salle de travail. Il y a deux solutions : soit stabiliser les effectifs étudiants, solution à laquelle la direction est défavorable, soit acquérir de nouveaux locaux. Mais s'il y avait aujourd'hui de nouveaux locaux, cela

servirait d'abord à équilibrer la situation, puisque beaucoup d'étudiants se plaignent déjà du manque de place rue Saint-Guillaume.

François-Xavier PRIOLLAUD demande quels sont les facteurs qui font l'attractivité de Sciences Po auprès des étudiants étrangers. Il souhaite savoir si l'enseignement en anglais est un élément important et s'il pourrait à terme être généralisé pour attirer plus d'étudiants internationaux.

Patrice-Michel LANGLUME attire l'attention du Conseil sur un article paru en septembre dans le *Herald Tribune*. Cet article, écrit par Monsieur David Malone, ancien ambassadeur canadien aux Nations-Unies et professeur à NYU et à Sciences Po, dit que le niveau des étudiants français est toujours très élevé, mais que l'on est beaucoup plus indulgent vis-à-vis des étudiants étrangers lors de la procédure d'admission, ce qui n'est pas sans conséquences sur les enseignements et les travaux qui sont demandés aux étudiants. Il demande à la direction quel est son sentiment sur ce sujet.

Erhard FRIEDBERG constate que si on met à part la mention marketing et communication, il y a en tout 110 étudiants inscrits dans des mentions menant aux métiers de l'entreprise. Ils sont 240 si on ajoute les étudiants de la mention marketing. Il y a une disproportion frappante entre ce faible nombre d'étudiants et la taille considérable du marché du travail correspondant. Il pense que c'est très inquiétant.

Marie-Louise ANTONI se joint à cette remarque, avec une inquiétude particulière pour la mention gestion des ressources humaines. Elle juge décevant que Sciences Po n'attire pas plus, alors que ces métiers sont très intéressants.

Sonia MARCOUX demande si les étudiants étrangers inscrits en master dans le cadre d'un programme d'échange sont comptabilisés dans les chiffres qui ont été présentés sur les différentes mentions du master. S'ils sont libres de choisir des cours dans tous les masters de Sciences Po, sont-ils également libres d'en choisir dans le master de recherche et dans l'école de journalisme ? Par ailleurs, elle demande s'il est envisagé de proposer un stage d'intégration aux nouveaux étudiants entrés en 2^{ème} année.

Michel PEBEREAU trouve également très préoccupant le faible nombre d'étudiants qui s'orientent vers des formations aux métiers de l'entreprise. A l'arrivée, un grand nombre de diplômés de Sciences Po se retrouveront dans des entreprises. Mais un nombre important n'y auront pas été préparés par le master et le risque est assez élevé qu'ils aient un handicap au départ par rapport à leurs concurrents venus d'autres écoles. Cela ne peut que nuire globalement à l'image que Sciences Po peut avoir auprès des recruteurs en entreprise. Il souligne que les entreprises représentent 75 % des emplois en France, chiffre qui a plutôt vocation à s'accroître qu'à se réduire.

Jean-Paul FITOUSSI fait remarquer que cette question est complexe et pose deux problèmes. La solution proposée conduirait à un paradoxe : rendre beaucoup plus sélectives les filières ayant des débouchés faibles et beaucoup moins sélectives les filières conduisant à de réels débouchés. Mais on peut aussi considérer que les étudiants, en choisissant certaines filières, choisissent davantage une formation intellectuelle qu'un projet de carrière professionnel et préfèrent donc les matières qui les intéressent. Dans ce cas, c'est à Sciences Po de réagir, d'abord en informant sur les carrières, mais aussi en faisant en sorte qu'il y ait un minimum d'enseignement professionnalisé quelle que soit la filière. Il appartient à Sciences Po de rendre cohérente la formation avec les exigences que les étudiants rencontreront demain dans leurs métiers, puisqu'ils savent bien qu'ils ne feront probablement pas une carrière internationale.

Michel PEBEREAU est d'accord sur le fait que cette question mérite réflexion. Mais les masters qui mènent à l'entreprise ne sont pas plus faibles intellectuellement que les autres. Ce n'est pas pour aller chercher une meilleure formation intellectuelle que les étudiants s'orientent vers certains masters.

Jean-Paul FITOUSSI précise qu'il parlait de l'intérêt des étudiants et pas de la qualité de la formation.

Michel PEBEREAU pense que ces formations sont toutes égales en termes d'intérêt et de qualité de la formation. C'est le corps enseignant de l'Institut qui détermine ce niveau et il est égal dans les différents domaines. En revanche, il est important de réfléchir avant de partir vers l'idée d'une espèce de tronc commun qui permettrait de corriger de mauvaises orientations vers différents masters. Il faut bien poser aux étudiants la question de leur orientation professionnelle. Quand on prépare un master,

on choisit une formation intellectuelle en vue d'une orientation professionnelle. C'est ainsi que les masters sont conçus un peu partout dans le monde. C'est l'apport le plus important de la réforme qui a été conçue à l'échelle européenne. Il ne s'agit pas d'une question franco-française, mais européenne : les masters et les étudiants de Sciences Po sont-ils compétitifs par rapport aux autres masters européens ? Il est important d'orienter les étudiants pour qu'ils comprennent qu'ils sont en train de préparer leur vie professionnelle et pas de faire du tourisme intellectuel.

François RACHLINE est d'accord sur la nécessité d'une réflexion. On ne peut pas le faire de façon approfondie en Conseil de Direction. Il souhaite apporter un élément pour la réflexion lors du séminaire qui est prévu sur cette question : il demande s'il est possible de connaître de façon exacte les cursus des étudiants afin de savoir si Sciences Po représente pour eux une formation complémentaire ou une formation initiale qui les poussera à faire autre chose par la suite. Il y a une quinzaine d'années, Sciences Po était plutôt le centre de la formation, suivi par une formation complémentaire. François Rachline a l'impression que le phénomène est inversé et que Sciences Po vient en complément d'une première formation à HEC, Polytechnique ou Centrale. Il aimerait donc avoir une photographie plus précise de la formation des étudiants pour préparer le séminaire.

Jean-Emmanuel COMBES souhaite insister sur la nécessité d'être extrêmement attentifs à l'aspect communication de cette question au moment où les masters de Sciences Po commencent à trouver droit de cité dans les médias. Il faut éviter que des discussions comme celle qui vient d'avoir lieu viennent perturber la perception que les entreprises ont de l'évolution du diplôme de Sciences Po.

Michel PEBEREAU est d'accord. Ce débat inquiéterait beaucoup les secteurs de recrutement des entreprises.

Richard DESCOINGS souhaite ajouter quelques éléments de réflexion pour préparer le séminaire. Il faudra regarder de façon très précise l'impact des recrutements en 4^{ème} année. Il fait remarquer à François Rachline que sur l'ensemble des élèves de Sciences Po, c'est tout le contraire qui s'est passé : la proportion des élèves français recrutés après une formation universitaire a beaucoup baissé par rapport à la proportion des élèves français entrés à Sciences Po en 1^{er} cycle. Sciences Po est de plus en plus une première formation, qui dure tout de même cinq ans. Il sera intéressant de regarder ce que viennent chercher ceux qui entrent à Sciences Po en complément de formation. Richard Descoings a l'intuition que l'on vient à Sciences Po en formation complémentaire pour faire de la recherche, Sciences Po ayant un bon master de recherche et une excellente école doctorale, et parce qu'on veut préparer des concours de recrutement dans les administrations publiques et la magistrature, ce qui est le cas de nombreux juristes et économistes. Il est possible que l'arrivée de ces étudiants vienne un peu modifier les équilibres. Il faudra analyser cette question.

En ce qui concerne l'article du *Herald Tribune*, Richard Descoings a commis un crime de lèse-majesté à l'égard de Monsieur Malone, qui était à Paris au mois de juin et qui a cherché à le rencontrer. Richard Descoings n'a pas pu trouver le temps nécessaire, ce que David Malone a mal pris. Il travaille essentiellement au niveau de l'école doctorale et essentiellement dans le secteur des relations internationales. Il a eu à connaître, avec Bertrand Badie, du niveau des élèves qui sont envoyés à Sciences Po, notamment par la fondation Rotary international, et qui sont par définition des étudiants étrangers. Il en a conclu un peu vite que c'étaient les 2000 élèves étrangers de Sciences Po qui posent problème. Il y a sûrement à Sciences Po des élèves étrangers un peu médiocres, tout comme il y a des élèves français un peu médiocres. Il peut arriver que certains élèves soient moins bons que d'autres, mais il ne croit pas que ce soit une spécificité des élèves étrangers. Ils peuvent être moins bons dans la dissertation à la française, mais il faut prendre en considération l'ensemble de leurs travaux. En ce qui concerne le rôle de l'anglais, il est encore difficile de répondre. Il n'y a pas aujourd'hui, sauf quand Sciences Po travaille sur mesure à la demande de telle ou telle université, de programme qui conduise au diplôme de Sciences Po avec des enseignements exclusivement en anglais. L'augmentation de l'attractivité de Sciences Po ne vient pas d'un seul indicateur, qui serait le développement des enseignements en anglais. Il est difficile de dire si la création de programmes exclusivement en anglais attirerait plus d'étudiants étrangers. La question se pose pour les étudiants d'origine indienne, chinoise et japonaise, pour lesquels la maîtrise du français est de loin la moins assurée. C'est un problème, cette région représentant un tiers de la population mondiale, dont la vitalité est considérable. On pourra y réfléchir, mais il ne faut pas s'y tromper : si Sciences Po devait

développer des filières essentiellement en anglais conduisant au diplôme de Sciences Po, on entrerait dans une logique différente de celle qui a été suivie jusqu'à présent. Il faut prendre en considération tous les tenants et aboutissants.

IV. Accords internationaux.

a) Exposé

Ruth GROSRIEARD revient sur la question de l'attractivité de Sciences Po pour les étudiants étrangers. Elle pense qu'un des éléments importants de cette attractivité est à la fois la mise en place de doubles diplômes et le développement des accords de partenariat à travers le monde.. Il est frappant de constater que c'est un point qui revient régulièrement dans les dossiers de candidature au Master, Ruth Grosrichard indique qu'elle siège aujourd'hui à la place de Francis Verillaud, qui est en mission en Chine. Elle présente huit accords d'échanges et de partenariat qui se répartissent de la manière suivante : quatre en Amérique latine dont deux au Brésil, un en Argentine et un au Costa Rica, un accord en Chine, deux aux Etats-Unis et un en Israël. Ces accords portent essentiellement sur des échanges d'étudiants, même si certains d'entre eux, en Amérique latine et en Israël, comportent aussi des échanges d'enseignants et de chercheurs et des actions conjointes de recherche. Ces huit accords s'ajoutent aux 250 accords qui ont déjà été conclus à travers le monde. Les 250 accords fonctionnent complètement et sont actifs. Même des zones traditionnellement boudées par les étudiants comme la Scandinavie ont été choisies par des étudiants cette année. Les quatre accords en Amérique latine viennent enrichir l'offre de séjours d'études pour les étudiants qui sont amenés à effectuer leur 3^{ème} année à l'étranger. Ils correspondent à la diversification de l'offre demandée notamment par les étudiants du 1^{er} cycle ibéro-américain de Poitiers. Aux Etats-Unis, l'accord signé avec Harvard vient compléter de façon significative les accords d'échanges qui existent déjà avec plus de 60 universités américaines prestigieuses et qui offrent une centaine de places. Ruth Grosrichard s'est récemment sur le site web de Harvard et a pu constater avec bonheur que l'accord d'échanges avec Sciences Po apparaît de manière extrêmement visible et est présenté aux étudiants d'Harvard comme une « opportunité extraordinaire ». Cet accord de niveau « undergraduate » (1^{er} cycle) permettra à Sciences Po d'accueillir au moins deux étudiants venant d'Harvard, ce qui sera déjà le cas pour le semestre de février 2005, et donnera à deux étudiants de Sciences Po la possibilité de passer une année à Harvard. Le second accord passé avec une université américaine concerne le Georgia Institute of Technology à Atlanta. C'est une université à dominante scientifique, mais qui a d'excellents départements en sciences sociales, notamment en relations internationales et en économie. Une à cinq places y sont proposées aux étudiants de Sciences Po. La particularité du séjour d'études dans cette université est qu'il est couplé avec un stage qui fait partie intégrante du cursus. L'accord signé avec l'université de Tel-Aviv est le premier accord que Sciences Po conclut avec une université israélienne. On peut s'en féliciter, surtout au regard des débats qu'ont connu récemment les universités françaises sur les coopérations universitaires avec Israël. L'université de Tel-Aviv est la plus grande université israélienne et elle est très réputée en sciences exactes et en sciences sociales. Cet accord, qui est encore modeste, porte à la fois sur de la mobilité étudiante et sur des activités conjointes de recherche. Ces activités ont commencé avant même la signature de l'accord en septembre dernier, par l'organisation d'un colloque entre le CERI et des chercheurs de l'université de Tel-Aviv en novembre 2003. Un autre colloque aura lieu au printemps prochain. Un colloque conjoint en histoire devrait avoir lieu avec le CHEVS en mai 2005. En ce qui concerne la mobilité étudiante, il est convenu que Sciences Po accueille des étudiants de Tel-Aviv, notamment au niveau doctoral. En revanche, pour des raisons aisément compréhensibles, il n'est pas prévu pour l'instant d'y envoyer des étudiants de Sciences Po, que ce soit en 1^{er} cycle ou en Master. La première étudiante doctorante de l'université de Tel-Aviv a été accueillie à la rentrée. Dans les mois à venir, notamment avec l'ouverture du 1^{er} cycle de Menton, cet accord devrait trouver un nouveau rythme.

b) Questions et observations

Emmanuel GOLDSTEIN croyait savoir qu'il y avait déjà des étudiants de Harvard à Sciences Po hors accord d'échange.

Ruth GROSRICHARD confirme que ces étudiants n'étaient pas entrés à Sciences Po dans le cadre d'un accord d'échanges. Il y a de plus en plus d'étudiants internationaux qui veulent obtenir le master de Sciences Po et qui se portent candidats à l'entrée en dehors de tout accord d'échange. C'est le cas d'étudiants de Harvard, mais également de Stanford, de Princeton, de Columbia et de la LSE.

Richard DESCOINGS souligne qu'il est important de remarquer que l'accord avec Harvard a été passé avec le *college*. Il y avait déjà des accords au niveau doctoral, mais c'est la première fois que le *college* de Harvard a accepté un accord d'échanges gratuit. Harvard avait déjà un accord avec la LSE, mais les étudiants de la LSE devaient payer les droits de scolarité normaux de Harvard, ce qui ne sera pas le cas pour les étudiants de Sciences Po.

Michel PEBEREAU fait remarquer que c'est un avantage énorme pour les étudiants qui en bénéficient.

Emmanuel GOLDSTEIN constate qu'un accord a été passé avec un lycée chinois pour l'entrée en 1^{er} cycle. Il demande s'il y a d'autres précédents. Par ailleurs, en ce qui concerne la procédure d'admission dans le cadre de cet accord, il demande comment sont sélectionnés les élèves et quelle est la composition du jury d'admissibilité, de la commission d'entretien et du jury d'admission. Il veut bien comprendre qui est maître de la procédure. Sciences Po garde généralement le dernier mot dans la quasi totalité des accords. Il souhaite savoir si c'est le cas ici.

Ruth GROSRICHARD répond que l'accord avec le lycée de Wuhan est le premier du genre. Le jury d'admissibilité et d'admission pour les deux lycéens qui ont été admis à la rentrée était composé de représentants de Sciences Po. Elle rappelle qu'il y a une délégation de Sciences Po en Chine, notamment avec la présence d'Alicia Lefébure, qui était chargée de mission de Sciences Po en Chine et qui occupe cette fonction à Beijing. Le jury était également composé de Jean-Luc Domenach, ancien directeur scientifique de la Fondation, du premier conseiller de l'ambassade de France à Beijing et du correspondant du journal *Le Monde* à Beijing, qui sont tous les deux des anciens de Sciences Po.

Jean-Baptiste PREVOST regrette que les frais de voyage et de séjour soient toujours à la charge des étudiants, ce qui ne favorise pas la mobilité. Par ailleurs, il se félicite de l'accord de coopération qui a été passé avec l'université de Tel-Aviv. Lors du débat qui avait eu lieu dans les universités françaises, l'UNEF s'était opposée à toute volonté de suspendre la coopération avec des universités israéliennes. Il a récemment eu l'occasion de visiter l'université de Tel-Aviv et trouve dommage que des étudiants de Sciences Po ne puissent pas s'y rendre. Il comprend que des raisons sécuritaires motivent cette décision, mais pense que la situation a évolué depuis 2000. Il faudrait faire le maximum pour y envoyer des étudiants français. Il pense que des accords pourraient être développés avec d'autres universités, comme celle de Jérusalem, d'Alquds.

Richard DESCOINGS répond que ce ne sont pas des raisons sécuritaires et qu'il a un mort sur la conscience. En mettant de côté la responsabilité pénale et civile, la responsabilité morale de laisser un élève partir en Israël en ce moment est une grande responsabilité. Il s'est rendu avec la famille de l'étudiant tué à la levée du corps. C'est très concret et ce n'est pas du sécuritaire abstrait. Si un ou une élève décide quand même de partir à Tel-Aviv malgré les mises en garde, il est placé en suspension d'études. A son retour, son année d'études est validée. L'élève n'a donc pas perdu son année, mais le directeur ne peut pas laisser partir des étudiants sans un maximum d'avertissements. En ce qui concerne les autres universités, Richard Descoings se rendra à Tel-Aviv en mars prochain, ce qui sera l'occasion pour lui de mieux comprendre la situation universitaire en Israël.

Michel PEBEREAU propose de passer au vote.

c) Vote

L'accord d'échanges entre Sciences Po et la Universidad nacional de Tres de Febrero à Buenos Aires est voté à l'unanimité.

L'accord d'échanges entre Sciences Po et la Universidade federal de Bahia au Brésil est voté à l'unanimité.

L'accord d'échanges entre Sciences Po et la Universidade federal de Pernambuco à Recife, Brésil, est voté à l'unanimité.

L'accord d'échanges entre Sciences Po et la Universidad de Costa Rica est voté à l'unanimité.

L'accord d'échanges entre Sciences Po et l'université de Harvard est voté à l'unanimité.

L'accord d'échanges entre Sciences Po et le Georgia Institute of Technology est voté à l'unanimité.

L'accord d'échanges entre Sciences Po et l'université de Tel-Aviv est voté à l'unanimité.

L'accord d'échanges entre Sciences Po et le lycée des langues étrangères de Wuhan en Chine est voté à l'unanimité.

V. Adoption du procès-verbal provisoire de la séance du 21 juin 2004.

Le procès-verbal est adopté, sous réserve de quelques modifications.

VI. Echange d'informations sur des questions diverses.

Patrice-Michel LANGLUME indique que dans un rapport remis en novembre dernier au président de la FNSP et au directeur de Sciences Po, la Cour des Comptes a écrit que la précarité de la situation financière de la FNSP devait inciter à éviter un optimisme comptable excessif. La direction a adressé au Conseil un très intéressant rapport de notation de Fitch. Il lui semble que la direction devrait permettre aux membres du Conseil de Direction de consulter le rapport de la Cour des Comptes. Par ailleurs, le rapport de notation de Fitch indique que la FNSP envisage d'acquérir les locaux parisiens de l'ENA, récemment mis en vente par l'Etat pour 40 millions d'euros. Il demande si ce projet est toujours d'actualité.

Richard DESCOINGS répond que le rapport de la Cour des Comptes a été distribué en séance du Conseil de Direction et qu'il a été mis en ligne il y a quatre mois. Tout le monde peut donc y avoir accès. En ce qui concerne les locaux de l'ENA, le directeur essaie de faire avancer ce dossier compliqué. Les quelques échos qu'il a pu avoir sont favorables, mais c'est une décision gouvernementale qui n'aura pas à être motivée et qui sera prise quand le gouvernement le souhaitera. Cette décision sera prise au niveau du premier ministre après une interministérielle. Richard Descoings peut tout au plus faire valoir des argumentaires.

Patrice-Michel LANGLUME partage l'avis de la direction sur l'importance d'avoir un campus dans le 7^{ème} arrondissement. Mais il pense que la période n'est pas propice pour acquérir un immeuble de cette taille à ce prix. Les professionnels du marché de l'immobilier disent que pour des locaux de ce type, on est aujourd'hui au plus haut du marché. Il y a actuellement des dizaines de milliers de m² de bureaux rénovés sur la place qui ne trouvent pas acquéreur dans le 8^{ème} et le 9^{ème} arrondissement. Il pense que dans quelque temps, l'immeuble qui est proposé aujourd'hui à 40 millions d'euros le sera à un prix très inférieur. Fitch estime, dans son très bon rapport, que l'acquisition de cet immeuble ne serait pas préjudiciable à la situation financière, dès lors que capital et intérêts seraient compensés par le fait que les loyers ne seraient plus versés pour certains locaux. Il demande si le plan de financement sur lequel travaille la direction prend en compte l'impasse qui se présentera à partir de 2008, où la dotation versée par l'Etat pour les loyers ne sera plus de 3,5 millions, mais de 2,3 millions d'euros. Il partage le souci de Jean-Baptiste Dabezies sur le fait que les étudiants qui travaillent rue Saint-Guillaume manquent d'espace. Il est très dubitatif sur le fait que l'on n'utilise pas toute la superficie actuelle et la superficie supplémentaire pour les besoins des étudiants. Le raisonnement de Fitch selon lequel Sciences Po ne louera plus certains locaux risque de ne pas tenir. Sciences Po risque alors de se retrouver devant une impasse de trésorerie qui est clairement indiquée par Fitch : Sciences Po ne sera pas en mesure de faire face aux coûts de remboursement du capital et de l'intérêt d'une telle acquisition si on ne réduit pas d'autant les locaux loués.

Richard DESCOINGS lui rappelle que l'on est au Conseil de Direction de l'IEP et non au Conseil d'Administration de la FNSP. Il va répondre, mais rappelle que le Conseil de Direction n'est pas chargé de la gestion de l'établissement et n'a pas les compétences du Conseil d'Administration.

Patrice-Michel LANGLUME souligne que le budget de l'IEP dépend beaucoup des possibilités de la FNSP. Il estime donc que la réponse du directeur est hâtive. Si la FNSP connaissait des difficultés financières, le budget de l'IEP serait affecté.

Richard DESCOINGS remarque que cette réponse n'est pas hâtive : elle a soixante ans derrière elle.

René REMOND ajoute que le Conseil de Direction n'est consulté que pour avis sur le budget. Il n'a aucun pouvoir de décision sur cette question.

Richard DESCOINGS répond à la question de Patrice-Michel Langlumé. Il la trouve hallucinante, comme si depuis huit ans, la direction ne présentait pas au Conseil d'Administration des évaluations précises. En Juillet dernier, le Conseil d'Administration de la FNSP a approuvé à l'unanimité l'acquisition des locaux de l'ENA et a donné au directeur tout mandat pour poursuivre les négociations nécessaires. Il précise que la valeur de l'immeuble, qui est de 40 millions, a été évaluée par la Caisse des Dépôts et Consignations. Il vaudrait peut-être mieux faire appel à telle ou telle entreprise privée d'évaluation du coût sur le marché immobilier, mais le Directeur préfère s'adresser à la Caisse des Dépôts, qui a l'habitude de traiter ce genre de questions. Les locaux de l'ENA permettraient d'augmenter d'un tiers ou de la moitié le nombre de salles de classes et d'amphithéâtres dont disposerait Sciences Po. Richard Descoings ne voit pas où Monsieur Langlumé est allé chercher l'idée que l'acquisition de cet immeuble ne serait pas au profit des élèves.

Patrice-Michel LANGLUME précise qu'il n'a jamais dit cela.

Richard DESCOINGS rappelle que l'ENA est une école et que ses anciens locaux comprennent donc des salles de classe et deux amphithéâtres. Si la direction veut acquérir ces locaux, c'est parce qu'elle est consciente que les élèves manquent de place. Par ailleurs, il fait remarquer que l'ENA est un établissement public où on trouve à peu près deux agents publics pour un élève. Il se trouve que des agents publics ont des bureaux. Dans le plan qu'il a présenté au Conseil d'Administration, qui a fait figurer site par site, m² par m² et agent par agent les possibilités de réinstallation à l'ENA, on peut tout à la fois augmenter d'un tiers à la moitié le nombre de salles d'enseignement et d'amphithéâtres au profit des élèves et installer dans les locaux restants des personnes qui sont aujourd'hui installées dans des sites loués par Sciences Po. Il ajoute qu'il adressera ces documents à Monsieur Langlumé.

Jean-Baptiste PREVOST commence par répondre à la question posée par Erhard Friedberg sur les débouchés du master de recherche en sociologie. Il s'excuse s'il a pu choquer des sociologues, mais il ne voudrait pas qu'on prenne cet exemple pour mettre de côté l'idée que la sélection n'est pas forcément liée au marché du travail. Ainsi, l'entrée en master d'urbanisme est sélective, alors que le marché du travail correspondant n'est pas particulièrement étroit. Il est d'accord sur la nécessité d'une réflexion sur les débouchés des différentes filières. Mais il ne pense pas que cette réflexion puisse servir à justifier une sélection accrue à l'entrée des masters. La qualité d'un diplôme ne tient pas à la sélection à l'entrée, mais à l'encadrement pédagogique et à la professionnalisation qui peut être acquise, notamment à travers des stages. En ce qui concerne le master de management des médias et de la culture, il admet que les métiers du management ne sont pas ceux du journalisme. Mais un étudiant qui a l'intention de travailler dans la presse écrite ne devrait pas être empêché de suivre la formation de son choix. Dans le master de management des médias, la filière presse et édition risque en partie d'être choisie par des étudiants qui n'ont pas pu suivre l'école de journalisme.

En ce qui concerne la réunion du CNESER, l'UNEF a eu à se prononcer sur plusieurs décrets concernant l'IEP de Paris et les IEP de province. L'UNEF s'est prononcé en faveur d'un décret selon lequel le diplôme des IEP serait désormais un diplôme à bac+5. Il pense que c'est un grand pas en avant dans le combat de l'UNEF pour une sortie diplômante de l'IEP de Paris à bac+3. Un des arguments apportés par la direction de Sciences Po pour refuser la sortie diplômante à bac+3 était que certains IEP avaient un diplôme à bac+4, n'étaient pas intégrées dans le schéma LMD, et qu'une sortie diplômante à bac+3 constituerait une concurrence déloyale vis-à-vis de ces IEP. La situation a aujourd'hui évolué.

Michel PEBEREAU lui demande de se contenter de parler du décret contre lequel l'UNEF a voté. Par définition, les autres ne posent pas de problème.

Jean-Baptiste PREVOST répond que cela rentre dans le cadre d'une argumentation générale. L'UNEF a soutenu un autre décret sur la cohabitation de certains masters entre les IEP et les universités.

L'UNEF a voté contre le troisième décret sur la délivrance de diplômes nationaux de niveau licence par Sciences Po parce que, une fois de plus, on ne pensait pas l'intégration de Sciences Po et de ses formations dans l'enseignement supérieur de façon générale. Il y a aujourd'hui une forte inégalité de moyens entre Sciences Po et les universités. En ce qui concerne la sortie diplômante à bac+3, il rappelle que l'UNEF n'a jamais demandé en Conseil la création d'une licence nationale délivrée par Sciences Po. L'UNEF a toujours parlé d'un diplôme d'équivalence, d'un diplôme d'étape qui permette essentiellement aux étudiants de l'IEP de pouvoir poursuivre leurs études dans d'autres masters, ce qui est d'autant plus nécessaire que l'entrée dans certains masters de Sciences Po est sélective. Les inégalités de moyens entre l'IEP de Paris et les universités expliquent pourquoi un étudiant de Marseille peut avoir envie de venir à l'IEP de Paris pour y suivre une formation qui lui paraîtrait de plus grande qualité. Dès lors qu'il faut penser l'intégration de l'IEP dans l'enseignement supérieur français, il faut éviter d'accentuer ces déséquilibres. Selon la loi Savary, l'enseignement supérieur en France forme par et pour la recherche. L'autonomie accordée aux établissements par cette loi concerne le champ pédagogique. Les formations délivrées par un établissement d'enseignement supérieur doivent être fortement adossées à la recherche qui a lieu dans cet établissement. C'est sur cette base qu'il faut repenser les formations délivrées à l'IEP de Paris, parce qu'il y a ici une spécificité en matière de recherche. Les diplômes nationaux délivrés par Sciences Po à bac+5 sont pleinement intégrés dans un schéma national.

Michel PEBEREAU comprend qu'en l'occurrence, les intérêts supérieurs de l'UNEF ont pour conséquence une détérioration de la situation de Sciences Po et de ses étudiants au regard de la délivrance des diplômes nationaux. Le reste est littérature. Sciences Po est très attaché aux diplômes nationaux et le Conseil de Direction a toujours eu le souci de maintenir l'intégration de Sciences Po dans le système national.

Jean-Baptiste DABEZIES au nom de l'UNI attire l'attention du Conseil sur le projet d'acquisition d'un nouvel immeuble. S'il y a un problème de compétence, il faut noter que la question de l'utilisation des locaux intéresse directement les étudiants mais que ceux-ci n'ont pas droit à la parole au Conseil d'administration de la FNSP. Dans l'optique de faire connaître les cycles délocalisés, la soirée de rentrée a pu poser problème puisque les étudiants en région ne pouvaient acheter leurs places en avance. L'UNI propose de rendre permanents les panneaux de présentation des premiers cycles présents en péniche le jour de la rentrée. Il faudrait également systématiser la publicité des événements qui se déroulent dans les premiers cycles.

Patrice-Michel LANGLUME souligne l'importance des droits de scolarité pour l'équilibre du budget. Il ajoute qu'il s'agit d'un système complexe entre la FNSP et l'Institut. Il trouve injuste que ce Conseil ne puisse pas être informé.

Michel PEBEREAU rappelle qu'il y a chaque année un débat sur le budget. Il existe des liens étroits entre les différentes instances. René Rémond est présent au Conseil de Direction de l'IEP et préside le Conseil d'Administration de la FNSP. Des représentants étudiants assistent à la séance budgétaire du Conseil d'Administration.

Virginie BATTU revient sur les conditions de la vie associative et syndicale. Se pose un problème de locaux. Les syndicats étudiants ont normalement des locaux et des créneaux horaires garantis, mais l'UNEF n'a pas réussi à obtenir de salle comme prévu le jeudi à 14h 45.

Richard DESCOINGS répond qu'elle a raison.

ELISE DUFURNIER pose une question sur la présence d'amiante dans les locaux de Sciences Po. Elle souhaiterait connaître le coût des travaux et savoir si la location de nouveaux locaux est envisagée.

Richard DESCOINGS indique qu'il répondra à cette question lors du prochain Conseil.

La séance est levée à 10 heures 48.